# Plan Local d'Urbanisme-Commune de Champdor

## Réunion N° 4 – Jeudi 12 Novembre 2015

Présents:

M. Stéphane MARTINAND	Maire
M. Jean-Elie CHOSSON	Adjoint
M. Hugues PORTELATINE	Adjoint
Mme Aline GENOIS	Conseillère municipale
M. Jérôme DUFOUR	Conseiller municipal
Mme Maryline COURTOIS	Secrétaire de Mairie
M. Baptiste JOLIVET	Urbaniste 2BR
Mme Lauren MOINE	Mosaique Environnement

### Objet réunion : présentation du diagnostic environnemental et paysager

M. le Maire introduit la séance. Un tour de table est effectué pour connaître tous les acteurs de cette réunion. Il informe les personnes présentes que cette réunion constitue une étape dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il laisse ainsi la parole à M. Jolivet, urbaniste.

M. Jolivet précise que la thématique d'aujourd'hui est importante dans l'élaboration du PLU afin de connaître le profil environnemental de la commune. Pour cela, l'Agence 2br s'est associé au cabinet Mosaique Environnement représenté aujourd'hui par Mme Moine. Le cabinet est spécialisé dans les thématiques environnementales et dans le développement durable.

L'urbaniste explique le déroulement de la réunion. Mme Moine interviendra dans un premier temps pour présenter l'ensemble du diagnostic environnemental, puis l'urbaniste présentera l'analyse paysagère de la commune.

#### 1- L'état initial de l'environnement

a) Contexte physique

Mme Moine introduit la présentation par un rappel de la localisation de la commune et de son relief. Il est constaté un contraste entre des paysages de moyenne montagne et la plaine alluviale au niveau de l'Albarine. Ces éléments ont permis de préserver les espaces naturels, mais pouvant enclaver une partie du territoire et apporter des contraintes en matières de gestion des eaux pluviales.

La commune présente un contexte géologique qui répond au type de la montagne jurassienne. La carrière présente sur la commune témoigne d'une activité importante dans la région. Cela s'explique par la qualité de la pierre extraite. A ce titre, Mr le Maire signale qu'il y a trois autorisations d'exploitations pour l'entreprise Rivat.

Mme Moine précise qu'un contrat de rivière couvre l'Albarine, qui a fait l'objet de travaux de restauration de son lit et des berges il y a peu. L'environnementaliste souligne qu'il y a deux nappes d'eau souterraines présentant un bon état quantitatif et écologique.

Mme Moine souligne que le réseau hydrographique est sensible aux pollutions puisque l'Albarine fait l'objet de surveillance.

#### b) Milieux naturels et biodiversité

L'environnementaliste note la présence de plusieurs zones humides (environ une dizaine) et de cinq Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Znieff) de type I sur la commune. Ces zones remplissent un rôle écologique multifonctionnel (biodiversité, ressource en eau, etc.). Il convient de les protéger.

Sur l'occupation des sols, il est constaté une prédominance des milieux boisés majoritairement dominés par des résineux. L'environnementaliste souligne la présence de pelouses sèches. Mr le Maire intervient. Il a demandé à ce que cet inventaire soit suspendu sur la commune afin de laisser certaines marges de manœuvre à la carrière et à la zone d'activité. Les bureaux d'études notent ces informations. Mme Moine précise toutefois qu'il s'agit de milieux naturels remarquables recensés dans le cadre d'un inventaire. Il conviendra de vérifier précisément ces secteurs dans l'étude du PLU.

Mme Moine présente la trame verte et bleue (TVB). La trame verte et bleue a été instituée par la loi Grenelle de l'environnement afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. La TVB est un outil du territoire qui vise à constituer un réseau écologique cohérent composé de continuités terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). La TVB s'illustre à travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône Alpes, approuvé en juin 2014. Le projet de PLU doit prendre en compte ce schéma pour ne pas entrer en contradiction avec certaines mesures protégeant l'environnement.

L'environnementaliste souligne qu'au regard de la structure de la commune, il y a une forte perméabilité pour la faune et qu'il n'y a pas de contraintes majeures.

### c) Les réseaux

Mme Moine aborde le thème des réseaux. La commune présente une station d'épuration de 700 EH qui a un bon fonctionnement hormis quelques eaux claires parasites, environ 324 abonnés. Elle souligne qu'il y a trois installations en assainissement autonome et qu'un contrôle sera réalisé prochainement.

La commune est intégrée dans un périmètre de bassin d'alimentation de la ressource en eau potable. Mr le maire précise que la commune est rattachée à la source de la palud et à la source de Valromey (source abondante). En effet, on note la présence de quatre sources de captages sur la commune. Cette ressource ne fait donc pas défaut sur le territoire.

Mme Moine informe la commission qu'elle n'a pas pu trouver le nombre de poteaux incendies et leur répartition. Ces informations seront transmises par la collectivité.

## d) Les risques et nuisances

Mme Moine indique que la commune n'est pas concernée par un PPR en revanche des risques élevés de remontées de nappes ont été localisés au niveau de l'Albarine (source BRGM). La commission estime que ce risque n'est pas avéré sur la commune d'autant que l'Albarine est située en contrebas du centre-bourg. De plus, la commission précise que des travaux d'aménagements réguliers ont été réalisés par le SIABV pour réduire les risques potentiels d'inondations (mise en place de zone de collecte en amont de l'Albarine).

Néanmoins, l'environnementaliste précise que cette donnée devra être vérifiée et une demande auprès du SIABV sera faite pour confirmer ou non ce risque.

La commune est classée en zone de sismicité niveau 3, niveau modéré. La commune n'est pas concernée par des risques de mouvements de terrain. En revanche, plusieurs cavités souterraines naturelles ont été recensées mais celles-ci se situent en dehors des zones urbaines.

Sur les risques technologiques, Mme Moine signale qu'il y a deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : Rivat et Vincent TP, toutes deux liées à l'activité l'exploitation de la pierre.

L'environnementaliste signale également la canalisation de de gaz. L'urbaniste intervient. Il informe que GRT Gaz devra être consulté pour le PLU. A ce titre, le tracé de la canalisation devra être présent sur le plan de zonage du PLU. Il faut demander à GRT Gaz de transmettre ces données.

Au niveau des nuisances, aucun axe de transport n'a été classé au titre de la loi sur le bruit. Les activités de carrières engendrent du bruit mais sont relativement éloignées du centre bourg. Globalement, le territoire est peu exposé aux différentes nuisances, signe d'une qualité de vie non négligeable.

### e) Emissions de gaz, effet de serre et énergie

Les postes générant le plus de rejets de gaz sont bien évidemment les déplacements, les transports et les marchandises.

Sur les énergies renouvelables, plusieurs potentielles sont relevées comme la filière bois, l'énergie éolienne, solaire, la géothermie. Vu le profil de la commune, la filière bois présente un potentiel non négligeable.

Mr le Maire signale qu'un projet de parc éolien avait été envisagé il y a quelques temps mais ce projet a été abandonné puisque le vent s'est révélé être top changeant.

#### f) Les modes doux

Mme Moine demande à la commission si des besoins pour le covoiturage ont été identifiés (covoiturage spontané). La commission n'a pour l'instant pas identifié de besoin particulier mais réfléchira à cette possibilité (emplacement réservé).

La commune est couverte par plusieurs sentiers de randonnées permettant la découverte des paysages structurant Champdor. Enfin, on signale la présence de quelques chemins piétons dans le centre bourg. Dans le cadre du projet de PLU, ceux-ci devront être encouragés.

## g) Les déchets

Les déchets sont gérés au niveau intercommunal. Des compléments d'informations (évolution des tonnages collectés) seront apportés lors des prochaines réunions et lors du rendu du diagnostic territorial. Mme Moine demande à la commission si la commune a identifié des besoins en point d'apports volontaires. Il semble que les points d'apports volontaires présents sur la commune sont suffisants.

Les déchets sont gérés au niveau intercommunal. Malheureusement, de nombreuses données sont manquantes. Des compléments d'informations seront apportés lors des prochaines réunions et lors du rendu du diagnostic territorial.

### h) Enjeux environnementaux

Mme Moine conclue par les premiers enjeux environnementaux. L'urbanisation en priorité dans le tissu urbain, une bonne gestion des milieux naturels et la limitation de l'imperméabilisation des sols, la préservation des ressources en eau potable et la non aggravation des risques sont les enjeux prioritaires de la commune.

### 2- L'analyse paysagère

M. Jolivet remercie l'environnementaliste pour sa présentation. Cela a permis de connaître la commune d'un regard extérieur et de connaître les enjeux environnementaux présents sur la commune.

Beaucoup des enjeux ont été présentés par Mme Moine. Toutefois, il convient de s'intéresser sur l'occupation du sol et sur les composantes urbaines et patrimoniales de la commune.

La morphologie du territoire induit une occupation du sol singulière. Ces composantes naturelles façonnent le paysage local lui conférant son identité. Ainsi, l'objectif serait de contenir l'extension des bois sur les champs ouverts, sur les prairies, afin de conserver un paysage ouvert.

Pour ce qui relève de ces paysages ouverts, situés pour beaucoup dans la vallée de l'Albarine, ceux-ci doivent limiter le plus possible l'impact visuel des constructions autorisées dans la zone.

La rd 21 est la principale route de la commune. Des aménagements ont été réalisés ou sont en cours de réflexion. En effet, au Nord, le rond-point marque l'entrée de ville, tandis qu'au Sud, une réflexion est en cours.

La commune accueille plus de 460 habitants autour d'un cœur de village, relativement dense et quelques hameaux mais en quantité limitée. Ainsi, l'habitat traditionnel du centre s'articule autour de la rue, de la voie publique alors que les nouvelles constructions raisonnent plus à la parcelle.

L'objectif du projet de PLU sera de revenir à un rapport à la rue dans le tissu urbain en réinterprétant les limites entre domaine privé-public.

L'évolution des constructions illustrent parfaitement ces propos. La rupture urbaine entre les nouvelles constructions et le tissu ancien est visible dans l'aménagement des limites privé-public.

Ainsi, des préconisations urbaines, architecturales et paysagères seront à étudier pour les constructions futures afin de retrouver un dialogue entre le tissu ancien et les nouvelles constructions.

L'urbaniste soulève quelques points atypiques sur la commune comme les logements collectifs, qui présentent une rupture avec l'habitat traditionnel, ou encore le traitement différencié des limites entre chaque construction (clôtures, etc.)

M. Jolivet évoque à présent le camping. M. le Maire précise que le gite est communal et signale qu'il serait bon de prévoir une petite extension du camping par l'intermédiaire de HLL, ou autres.

M. Jolivet entend la demande et confirme que ce type de construction est possible dans le PLU.

L'urbaniste s'intéresse à présent au patrimoine architectural de la commune. Il signale notamment que l'église se dresse sur un promontoire, et qu'elle domine complètement le paysage. M. Chosson signale que l'accès aux personnes à mobilité réduite prendra forme dans peu de temps.

En lien avec la mairie, l'école et l'église, le réaménagement de la place du centre a permis de donner un second souffle au village. Le centre bourg est maintenant physiquement dessiné.

Enfin, le château de Champdor datant du XVIIIème siècle prend place dans un parc arboré entouré d'un mur d'enceinte. Le château n'étant pas classé, tout ce patrimoine bâti et végétal est à préserver.

Au-delà de ce patrimoine remarquable, la commune présente un petit patrimoine bâti composé d'éléments religieux, (croix, calvaires, statue de la Vierge) de bâtiments liés aux anciennes activités du village (fours, lavoirs, fontaines, bassins, alignements en pierres, etc.) ou encore les bâtiments en lien avec les activités de cure. L'histoire du village en garde certaines traces (hôtel Monnet », pouponnière, etc.).

M. Dufour signale que les alignements en pierre, généralement en forme rectangulaire, sont nommés les cadettes. Ils servaient à délimiter la propriété du baron. M. Jolivet signale également qu'un nombre important de structures paysagères tels que des alignements d'arbres doivent aussi être protégés. Ceci est un gage d'une qualité paysagère au sein du village.

L'enjeu est bien évidemment le recensement de ce petit patrimoine vernaculaire afin de le protéger et le mettre en valeur.

L'urbaniste explique qu'à travers la présentation faite aujourd'hui, il est permis de faire ressortir les premiers enjeux sur la commune. Ceux-ci sont notamment :

- Limiter la fermeture du paysage
- Maintenir les milieux naturels
- Conserver certaines perspectives depuis les entrées de village
- Renforcer le centre bourg
- Contenir l'extension du tissu urbain en passant par une densification autour du centre urbain
- Limiter dans la mesure du possible certains impacts visuels
- Préserver le patrimoine architectural, bâti et paysager, etc.

Enfin, compte tenu de la fusion des communes entre Corcelles et Champdor, l'urbaniste souhaite qu'une réunion ait lieu entre tous les acteurs (services de l'Etat, SCoT et élus), sur ce sujet pour connaître les lignes directrices en matière de développement démographique, économique, en termes d'organisation, etc.

Les membres de la commission entendent l'argument. Une proposition de réunion sera faite.

L'urbaniste laisse à disposition la présentation de l'étude paysagère et incite les élus à lui faire un retour pour ajuster cette étude.

M. le Maire remercie les participants de cette réunion. La réunion est close.

### **PROCHAINES REUNIONS:**

- 8 Décembre 2015 à 14h : Point sur la fusion des communes de Champdor et Corcelles en mairie de Champdor

Participants : commission urbanisme, agence Mosaïque Environnement, agence 2BR, personnes publiques associées.

Rq: l'ordre du jour des réunions pourra être modifié.